OBJET : Remplacement de Mr Nicolas Dejaeghere au sein de la Commission communale de l'accueil.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 novembre 2026

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;

Vu l'arrêté d'application dudit décret du 3 décembre 2003 ;

Attendu qu'une commission communale de l'accueil(CCA) doit être constituée, parmi laquelle 3 représentants désignés par le Conseil communal en son sein, avec chacun un suppléant ;

Attendu que parmi ces 3 représentants et leur suppléant , le Président et son suppléant sont choisis par le collège communal ;

Revu sa délibération du 12 février 2025 prenant acte de la désignation des conseillers communaux suivants en qualité de représentants à la Commission communale de l'accueil (CCA) :
Effectif : Madame Annette CORNELIS Suppléant : Madame Marina KELIDIS
Effectif : Madame Céline BELIN Suppléant : Madame Hélène WALLEMACQ

Revu sa délibération du 12 novembre 2025 prenant acte de la désignation en qualité de représentant du Conseil communal au sein de la Commission communale de l'accueil de **Mr Nicolas Dejaeghere** en qualité de suppléant de Madame Céline Belin, suite à la démission de Mme Hélène WALLEMACQ;

Vu la démission de Monsieur Nicolas DEJAEGHERE de son mandat de Conseiller communal et de ses mandats dérivés ;

Qu'il convient de le remplacer au sein de cette commission ;

Vu la candidature reçue, à savoir celle de Mr Thierry JOSPIN ;

Considérant que le nombre de candidatures équivaut au nombre de mandats à pourvoir ; que dès lors qu'un tiers des membres présents du Conseil n'a pas demandé de procéder à un vote, il y a lieu de prendre acte de cette désignation, conformément à l'article L1122-34 §2/1 CDLD ;

PREND ACTE de la désignation en qualité de représentant du Conseil communale au sein de la Commission communale de l'accueil de **Mr Thierry JOSPIN** en qualité de suppléant de Madame Céline Belin;

La présente délibération sera adressée à la Directrice Générale, à la Commission communale de l'accueil ainsi qu'à l'intéressé.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Véronique BILOUET

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - UNION FAIT LA FORCE

Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN